

Un rapport préparé par M. Michael Porter laissait entendre que des normes rigoureuses en ce qui a trait au rendement et à la sécurité du produit, et aux incidences environnementales peuvent contribuer à créer et à améliorer l'avantage concurrentiel²⁸. À son avis, des normes élevées encouragent les entreprises à améliorer la qualité de leur produit et leur technologie, et à tenir compte des importantes préoccupations des clients.

De l'avis de M. Porter, ce sont les règlements stricts qui anticipent avec succès l'orientation éventuelle des normes internationales, assurent aux entreprises innovatrices des pays qui s'occupent de la réglementation en matière d'environnement une longueur d'avance pour la mise au point de produits et de services qui seront bientôt estimés sur les marchés internationaux. À l'appui de cette théorie, M. Porter a décrit comment les règlements environnementaux stricts au Japon, en Suède et au Danemark ont donné lieu à des innovations de produits qui sont actuellement exportés sur les marchés mondiaux.

Après avoir examiné les rapports théoriques entre les règlements environnementaux et les mécanismes commerciaux, plusieurs autres auteurs ont établi une conclusion différente²⁹. Ils ont laissé entendre que des normes environnementales rigoureuses affaiblissent la position concurrentielle d'un pays dans les industries très polluantes et diminuent ses exportations de produits provenant de ces secteurs. Par contre, les pays qui ne réglementent pas la pollution industrielle augmentent leur spécialisation dans des activités qui détériorent l'environnement.

Plusieurs études ont vérifié si ces changements théoriques se sont réellement produits. Elles ont conclu en général qu'il n'y a guère de preuves sinon aucune de relocalisation industrielle effectuée pour tirer profit des différences des coûts d'observation des normes environnementales.³⁰ La variation à l'échelle nationale de tels coûts n'est pas suffisamment importante pour être un facteur clé dans la détermination des avantages comparatifs d'un pays.³¹

Cette partie de l'examen se réfère à sept études empiriques qui ont été entreprises soit sur le coût de la dépollution, soit sur les rapports entre les normes environnementales, leur application et la migration des entreprises.

28. Michael Porter, Le Canada à la croisée des chemins, p. 95.

29. Judith M. Dean, "Trade and the Environment", p. 16.

Gene M. Grossman et Alan B. Krueger, Environmental Impacts of a North American Free Trade Agreement, p. 21.

30. Judith M. Dean, "Trade and the Environment", p. 27.

Office of the United States Trade Representative, Review of U.S.-Mexico Environmental Issues, p. 162-163.

31. Grossman et Krueger, Environmental Impacts, p. 21.